



CGT DES TERRITORIAUX DE L'AGGLOMÉRATION PAU PYRÉNÉES

4^{ème} CONGRES

9 février 2024

DOCUMENT D'ORIENTATION



INTRODUCTION

Ce document préparatoire est mis à disposition de l'ensemble des syndiqués de notre syndicat pour préparer collectivement les **débats du 4^{ème} Congrès du syndicat CGT des territoriaux de l'agglomération Pau-Pyrénées**, qui se déroulera **le vendredi 9 février 2024**.

Ces résolutions peuvent être amendées et seront soumises au vote, elles deviendront notre engagement commun et notre feuille de route jusqu'au prochain Congrès.

L'enjeu de notre Congrès est que chaque syndiqué soit en situation de relever les défis actuels, dans un contexte social, économique et politique se caractérisant par :

- ★ La remise en cause sans précédent des droits des agents du public, la casse du service public et de la protection sociale, élément essentiel à la solidarité et à la correction des inégalités ;
- ★ Une mise en concurrence accrue des salariés et la montée des idées d'extrême droite ;
- ★ Des attaques de grandes ampleur contre la CGT et ses militants ;
- ★ La lutte pour la défense du pouvoir d'achat.

Pour élever le rapport de force et imposer durablement d'autres choix de société, l'engagement de toutes et tous est une condition essentielle et incontournable à tous les niveaux de notre organisation et dont il est urgent de prendre le plus grand soin.

PREMIÈRE PARTIE

QUALITÉ DE NOTRE VIE SYNDICALE

1.1 Syndicalisation

La syndicalisation à la CGT est un point essentiel pour porter les revendications des agents et établir le **rapport de force**. Le syndicat et les syndiqués s'engagent à se donner les moyens d'augmenter leurs forces militantes avec les objectifs suivants :

RÉSOLUTION 1.1 – Les syndiqués réunis en congrès se donnent comme objectif :

- de proposer à leurs collègues de travail de rejoindre la CGT avec un objectif minimal de 10 nouveaux syndiqués par an pour le syndicat ;
- de participer aux initiatives en vue du déploiement dans les communes et les services où notre syndicat est peu présent ;
- développer la syndicalisation, notamment des catégories A et B ;
- de promouvoir la continuité syndicale avec les retraités.

1.2 Formation

Tout syndiqué a droit à 12 jours de formation par an (sans perte de salaire). Le syndicat utilisera au mieux les sessions de formations locales, départementales, fédérales et confédérales pour proposer aux syndiqués des formations dans le but d'acquérir et de développer des savoir faire utiles à l'action et la culture syndicale ainsi qu'à l'épanouissement de l'agent.

La formation syndicale permet de découvrir la CGT, nos valeurs, nos fondements et nos revendications. Vecteur important de la syndicalisation, elle donne aux syndiqués des outils pour mener les luttes et relever les enjeux qui se posent à notre syndicalisme. Ce droit, pour chaque militant, s'inscrit dans le cadre collectif de l'activité de chaque syndicat : le contenu de la formation doit bénéficier non seulement à chaque stagiaire pris individuellement mais aussi collectivement ainsi qu'à toutes les structures de la CGT.

Les orientations votées au 53ème Congrès confédéral confirment qu'en matière de formation syndicale, notre priorité est de développer la formation pour toutes et tous les syndiqué(e)s.

Chaque nouvel adhérent doit pouvoir accéder au minimum à la formation d'accueil (S'IMPLIQUER) et à la formation « PARTICIPER ». Ces deux formations sont utiles à tous mandats et/ou responsabilités dans le syndicat.

RÉSOLUTION 1.2 – Les syndiqués réunis en congrès se donnent comme objectif :

- Organiser au moins une Formation « S'IMPLIQUER » par an ;
- d'améliorer le niveau de formation de tous les syndiqués qui le souhaitent, et en premier lieu des membres de la direction syndicale ;
- Mettre en œuvre la proposition de 2 stagiaires à chaque session de la formation «PARTICIPER».

1.3 Convivialité

La convivialité est une valeur que la CGT cultive comme liberté, la solidarité, la fraternité.

Avant les manifestations, les manifestants grévistes CGT se réunissent au local pour un café militant et organisent le covoiturage sur le lieu de la manifestation. Ce café militant est un moment important dans le mouvement des actions revendicatives.

Par ailleurs, le syndicat propose tous les ans un repas de fin d'année pour un moment de convivialité.

RÉSOLUTION 1.3 Les syndiqués réunis en congrès se donnent comme objectif :

- Développer et s'impliquer dans les moments conviviaux : plancha, café militant, repas festifs...

1.4 Proximité entre les différentes bases

Les échanges réciproques, entre les représentants des différentes communes adhérentes et établissements rattachés composants notre syndicat, enrichissent le débat et accentuent le rapport de force favorable à l'obtention de nos revendications.

RÉSOLUTION 1.4 Les syndiqués réunis en congrès se donnent comme objectif :

- *Aller à la rencontre des agents le plus souvent possible ;*
- Réaliser une réunion par an avec les élus et mandatés de toutes les communes adhérentes ;
- Mettre en place, dès que possible, des sections syndicales structurées telles que définies dans les statuts du syndicat.

1.5 Un syndicat ouvert

L'action pour la satisfaction des revendications passe par la solidarité avec tous les salariés (public/privé).

C'est pourquoi le syndicat s'enrichit de sa participation aux actions professionnelles et interprofessionnelles.

RÉSOLUTION 1.5 Les syndiqués réunis en congrès se donnent comme objectif :

- de prendre une part active à l'activité de la CGT au plan départemental au sein de la Coordination Syndicale Départementale des Services Publics et au plan interprofessionnel avec l'Union locale CGT de PAU et l'Union départementale CGT 64.

DEUXIÈME PARTIE

NOTRE ACTIVITÉ REVENDICATIVE

2.1 Lutter contre les discriminations

Le respect des droits humains, de la dignité, de l'intégrité physique et morale de chaque individu sur son lieu de travail et dans la société, est un combat que mène notre syndicat.

RÉSOLUTION 2.1 Les syndiqués réunis en congrès se donnent comme objectif :

- Informer, débattre et porter dans le syndicat et dans la collectivité en priorité, ainsi que dans la société le support CGT de lutte contre les discriminations ;
- Participer aux formations organisées par la CGT de lutte contre les idées d'extrême droite.

2.2 Gagner l'égalité Femme/Homme

Alors que le statut impose le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, les inégalités en matière de temps de travail (temps partiel et temps non-complet subi majoritairement par des femmes), inégalités en matière de déroulement de carrière (plafond de verre-ratio promu/promouvable) est souvent inférieur dans les filières à prédominance féminines. La part variable des rémunération RIFSEEP et heures supplémentaires ont des répercussions directes sur les salaires et traitements et les retraites des femmes.

La rémunération des femmes est inférieure de 17,5 % à celle des hommes dans la FPT.

RÉSOLUTION 2.2 Les syndiqués réunis en congrès se donnent comme objectif :

- amplifier la bataille pour gagner l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- faire vivre la charte de l'égalité Femme/Homme de la CGT.

2.3 Construction des revendications avec les collègues des 31 communes adhérentes et des établissement de la CAPBP (Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées)

La CGT est attachée à la notion de service public, synonyme d'intérêt général, d'égalité et de solidarité universelle.

Notre syndicat, par le rapport de force, lutte pour l'intérêt commun. C'est un syndicat de lutte et de construction.

RÉSOLUTION 2.3 Les syndiqués réunis en congrès se donnent comme objectif :

- Développer la proximité pour la prise en compte :
 - de l'avancée la rédaction d'un cahier revendicatif ;
 - des besoins spécifiques selon les métiers ;
 - des intérêts particuliers ;
- Développer les HMI (Heures Mensuelles d'Informations) dans le plus grand nombre de communes possible ;
- Participer à l'activité revendicative.

2.4 Les élections professionnelles

Les élections professionnelles sont un grand moment de consultation des salariés mais aussi un moment qui permet de mettre en place le rapport de force en vue de défendre le service public et ses agents.

Un premier enjeu majeur pour notre syndicat est de présenter des listes complètes de candidats pour porter les revendications des collègues et les revendications construites avec eux et par la CGT, dans toutes les collectivités, tous les services et toutes les catégories.

Un second enjeu est que notre syndicat doit permettre aux élus et mandatés, tout au long de leur(s) mandat(s), de bénéficier des formations CGT, de la capacité de réflexion collective et du soutien indispensable pour faire avancer les dossiers.

RÉSOLUTION 2.4 Les syndiqués réunis en congrès se donnent, pour les prochaines élections de décembre 2026, comme objectif :

- de construire, avec le syndicat, (ses sections) et les salariés concernés, des listes représentatives permettant l'expression d'un syndicalisme de lutte et de proximité ;
- de tout mettre en œuvre pour que l'ensemble des agents, y compris les cadres (UGICT), puissent voter CGT ;
- de maintenir le lien permanent entre le syndicat et les élus et mandatés CGT.

2.5 L'information et la communication

C'est un outil indispensable à notre fonctionnement. Visibilité et accès à l'information sont nécessaires à la vie syndicale et à l'actualité revendicative.

RÉSOLUTION 2.5 Les syndiqués réunis en congrès se donnent comme objectif :

- Diffuser largement auprès de tous les salariés les supports d'information de la CGT et notamment les compte-rendus de délégation et de mandat, les tracts et prises de position du syndicat ;
- Faire vivre et développer le site internet, facebook et les outils numériques utiles à l'activité syndicale ;
- Promouvoir la presse CGT auprès des adhérents et des agents.

2.6 L'unité d'action

La CGT ne perd jamais de vue les conditions nécessaires permettant de faire aboutir les revendications, et notamment la question de l'unité syndicale.

Mais l'unité ne saurait conduire à des compromissions inacceptables, c'est pourquoi le syndicat continuera à œuvrer pour l'unité syndicale sur la base de revendications claires et débattues démocratiquement avec les salariés.

RÉSOLUTION 2.6 Les syndiqués réunis en congrès se donnent comme objectif :

- De mettre en œuvre l'activité syndicale de proximité et ainsi d'œuvrer à la mise en application de l'unité syndicale chaque fois que cela s'avérera possible

